

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
GRANDANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 19 DECEMBRE 2019**

Délibération
n° 2019.12.427

**Avis de
GrandAngoulême sur
le Schéma Régional
de Raccordement au
Réseau des Energies
Renouvelables**

LE DIX NEUF DECEMBRE DEUX MILLE DIX NEUF à 18h00, les membres du conseil communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération de GrandAngoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **13 décembre 2019**

Secrétaire de séance : Annette FEUILLADE-MASSON

Membres présents :

Jean-François DAURE, Jean-Marie ACQUIER, Sabrina AFGOUN, Michel ANDRIEUX, Véronique ARLOT, Anne-Marie BERNAZEAU, André BONICHON, Xavier BONNEFONT, Laïd BOUAZZA, Jacky BOUCHAUD, Catherine BREARD, Michel BUISSON, Françoise COUTANT, Véronique DE MAILLARD, Françoise DELAGE, Denis DOLIMONT, Georges DUMET, Denis DUROCHER, François ELIE, Annette FEUILLADE-MASSON, Jean-Jacques FOURNIE, Maud FOURRIER, Michel GERMANEAU, Fabienne GODICHAUD, Thierry HUREAU, André LANDREAU, Francis LAURENT, Michaël LAVILLE, Bertrand MAGNANON, Annie MARAIS, Jean-Luc MARTIAL, Thierry MOTEAU, François NEBOUT, Dominique PEREZ, Yannick PERONNET, Marie-Hélène PIERRE, Bruno PROUX, Christophe RAMBLIERE, Jean REVEREAULT, Mireille RIOU, Gérard ROY, Zahra SEMANE, Jean-Luc VALANTIN, Roland VEAUX, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Gilles CHAGNAUD

Ont donné pouvoir :

Anne-Sophie BIDOIRE à Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Patrick BOURGOIN à Laïd BOUAZZA, José BOUTTEMY à André BONICHON, Gérard BRUNETEAU à Anne-Marie BERNAZEAU, Monique CHIRON à Jean-Luc MARTIAL, Jean-Claude COURARI à Denis DOLIMONT, Bernard DEVAUTOUR à Jean-Jacques FOURNIE, Gérard DEZIER à Bertrand MAGNANON, Guy ETIENNE à Thierry MOTEAU, Jeanne FILLOUX à Fabienne GODICHAUD, Martine FRANCOIS-ROUGIER à Véronique DE MAILLARD, Joël GUITTON à François ELIE, Elisabeth LASBUGUES à Véronique ARLOT, Philippe LAVAUD à Michel GERMANEAU, Annie MARC à Jean-Luc VALANTIN, Catherine PEREZ à Jacky BOUCHAUD, Bernard RIVALLEAU à Roland VEAUX, Philippe VERGNAUD à François NEBOUT, Vincent YOU à Xavier BONNEFONT

Suppléant(s) :

Gilbert CAMPO par Gilles CHAGNAUD

Excusé(s) :

Danielle CHAUVET, Jean-Marc CHOISY, Bernard CONTAMINE, Catherine DEBOEVERE, Jacques DUBREUIL, Isabelle LAGRANGE, Pascal MONIER, Jean-Philippe POUSSET, Eric SAVIN, Alain THOMAS

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 19 DECEMBRE 2019

**DELIBERATION
N° 2019.12.427**

TRANSITION ECOLOGIQUE ET ENERGETIQUE

Rapporteur : **Monsieur REVEREAULT**

AVIS DE GRANDANGOULEME SUR LE SCHEMA REGIONAL DE RACCORDEMENT AU RESEAU DES ENERGIES RENOUVELABLES

Le projet de Schéma Régional de Raccordement au Réseau des Energies Renouvelables (S3REnR) Nouvelle-Aquitaine identifie les adaptations à apporter au réseau électrique pour répondre aux orientations régionales de la transition énergétique d'ici 2030. Il doit être validé d'ici fin 2020 pour une application sur la période 2021-2030. Il est soumis à concertation préalable du public du 6 novembre au 18 décembre 2019.

Conformément à la loi, ce schéma est proposé par Réseau de Transport d'Electricité (RTE) en accord avec les gestionnaires du réseau de distribution de l'électricité possédant des postes sources en Nouvelle-Aquitaine (Enedis, Gérédis dans les Deux-Sèvres et SRD dans la Vienne).

La mise en œuvre du S3REnR Nouvelle-Aquitaine, tel que soumis à concertation préalable, permettra d'accueillir sur le réseau électrique plus de 13 GW supplémentaires d'énergies renouvelables à l'horizon 2030, en plus des 5 GW déjà raccordées et des 2 GW en cours de raccordement, en répartissant les possibilités de raccordement de projets en fonction des projets remontés sur les territoires. Le schéma répond à l'ambition de l'Etat traduite dans les objectifs de la future Programmation pluriannuelle de l'énergie (multiplication par 3 de l'éolien et par 5 du photovoltaïque d'ici 2028) et à celle du Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET) élaboré par la Région.

Le S3REnR est un outil de planification du réseau électrique. Il ne préjuge pas de la décision de réaliser ou non les projets d'installation de production d'énergie renouvelable et notamment des procédures de chaque filière (instruction des projets, enquêtes publiques, arrêté préfectoral d'autorisation,...).

Le financement des investissements pour permettre le raccordement de 13 GW supplémentaires sur le réseau électrique est réparti entre :

- les gestionnaires de réseau (274 M€). Les coûts représentent les besoins de renforcement des ouvrages du réseau public de transport d'électricité. Ils relèvent des investissements financés par le Tarif d'Utilisation du Réseau Public d'Electricité (TURPE).
- les producteurs d'énergie renouvelable (1 078 M€). Les coûts représentent la création de certaines liaisons, de postes ou de transformateurs sur le réseau public de transport d'électricité et les ouvrages relatifs aux postes sources des gestionnaires de réseaux de distribution. Ces coûts globaux sont mutualisés au moyen d'une quote-part régionale, payée par les producteurs qui demandent un raccordement au réseau pour une installation d'énergie renouvelable d'une puissance supérieure à 100 kVA. Cette quote-part est projetée à un coût de 79,4 k€/MW en Nouvelle Aquitaine, contre 43,88 k€/MW précédemment en ex Poitou-Charentes.

En 2015 dans le cadre de la démarche TEPos, GrandAngoulême, le Syndicat Mixte de l'Angoumois et le Pays Horte et Tardoire approuvaient un objectif de couverture des consommations énergétiques par des énergies renouvelables de 30 % en 2030, ce qui impose, dans le scénario énergétique, une diversification des énergies électriques principalement basée sur le développement du photovoltaïque et de l'éolien pour atteindre en 2030, **une production supplémentaire de 576 GWh**, correspondant à une puissance à injecter entre 288 et 480 MW en fonction des filières développées. Depuis le début de la démarche TEPos, 53,990 MW ont été raccordés ou sont en attente de raccordement, ce qui correspond à un volume de production de 64,788 GWh. D'ici 2030, pour atteindre les objectifs, il est nécessaire de pouvoir injecter 511 Gwh de production électrique supplémentaire avec les puissances disponibles dans le cadre du S3RENR 2021-2030.

Le S3RENR propose sur le territoire TEPos de réserver une capacité d'injection de 324,2 MW, selon le tableau suivant, pour raccorder des projets présents à une distance maximale de 20 km des postes de transformation.

| Zone | Nom du Poste | Capacité d'accueil au titre du nouveau S3RENR (MW) | Total accueil (MW) |
|---------------------------------------|-----------------------|--|--------------------|
| Postes situés sur le territoire TEPOS | LES AUBREAUX (Roulet) | 55,7 | 324,2 |
| | CHAMPNIERS | 32,5 | |
| | RABION (Angoulême) | 89,5 | |
| | SOYAUX | 35,1 | |
| | TOUVRE | 1,7 | |
| | LA ROCHEFOUCAULD | 62,8 | |
| | MONTBRON | 42,2 | |
| | CHAVENAT | 4,7 | |

Pour GrandAngoulême d'autres postes sont également situés à moins de 20 km des limites administratives : MANSLE, ROUILLAC, JARNAC, CHATEAUNEUF (BOIS DURAND), pour des disponibilités complémentaires respectives de 56,1 MW, 59,4 MW, 2,5 MW, 7,2 MW.

Des mécanismes de transferts de puissance pourront être mis en place dans la mise en œuvre du S3RENR, la logique d'adaptation des postes se réalisant en fonction du développement des projets, et de leurs autorisations notamment.

Sur le territoire TEPos, les projets en cours de développement connus ou en émergence font état d'une puissance à mobiliser potentielle de 212 MW pour une production de 430 GWh. Dans ce cas les 81 Gwh de production à réaliser pour atteindre les objectifs TEPos (576 Gwh de production) pourraient être pris en charge par les 107 MW qui resteraient disponibles.

Deux réserves sur le projet de S3RENR :

- GrandAngoulême n'a pas été associé à la phase d'identification du gisement de projets à raccorder et RTE ne peut nous faire redescendre les projets pris en compte et présentés notamment par des développeurs privés pour des raisons d'informations commercialement sensibles. De la même manière, ENEDIS ne peut nous indiquer les projets qui sont en file d'attente pour le raccordement au réseau.

- La quote-part proposée par le S3RENr la fait évoluer de 43,88 €/ MW (quote-part actuelle dans le cadre du S3RENER en cours sur l'ex Poitou-Charentes) à 79,3 € / MW raccordés. Cette forte évolution ne devrait pas avoir d'impact sur les projets de taille importante de plusieurs MW au vu de l'évolution du coût des filières. Cependant l'équilibre économique de projets en toiture risque de devenir plus fragile. Il est à regretter que le S3RENr ne présente pas d'éléments pédagogiques sur ce volet et ne précise pas l'impact prévisionnel sur l'équilibre des projets en fonction de leur puissance.

Vu l'avis favorable de la réunion de toutes les commissions du 10 décembre 2019,

Je vous propose :

D'EMETTRE, dans le cadre de la concertation préalable organisée, un avis favorable avec réserves sur le projet Schéma régional de raccordement au réseau des énergies renouvelables (S3REnR) de Nouvelle Aquitaine,

DE FAIRE REMONTER à RTE l'ensemble des projets connus ou en émergence sur le territoire,

DE DEMANDER à Réseau de Transport d'Electricité (RTE) que le projet de Schéma régional de raccordement au réseau des énergies renouvelables (S3RENr) soit amendé d'éléments économiques permettant de vérifier que la nouvelle quote-part ne rendra pas plus difficile la mise en place de projets de taille moyenne (notamment pour des puissances comprises entre 100 Kw et 2 Mw),

D'INTEGRER les éléments du projet de Schéma régional de raccordement au réseau des énergies renouvelables (S3RENr) dans le diagnostic du Plan climat Air Energie Territorial dans le cadre du développement des énergies renouvelables sur la période 2021-2027.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES,
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

| Certifié exécutoire : | |
|---|---|
| <u>Reçu à la Préfecture de la Charente le :</u> 27 décembre 2019 | <u>Affiché le :</u> 27 décembre 2019 |